

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements no 1
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

1 **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU**
2 **RAPPORT ANNUEL 2015 DU TRANSPORTEUR**

3 **1. Référence :** Pièce [HQT-3, document 2, p. 7.](#)

4 **Préambule :**

5 Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) présente la
6 comparaison des contributions internes réelles 2015 à celles autorisées selon la
7 décision D-2015-017 (tableau 6). L'agrégation des projets du Distributeur présente un écart
8 de 91,9 M\$.

9 **Demande :**

10 **1.1** Veuillez ventiler l'évaluation de la contribution requise du Distributeur, distinctement
11 par projet, pour le réel 2015 et le montant autorisé 2015.

12 **R1.1**

13 **Le Transporteur présente l'information demandée comme suit :**

- 14 • le tableau R1.1-1 reflète l'estimation de la contribution requise du
15 Distributeur présentée dans le dossier R-3903-2014 (montant autorisé) ;
- 16 • le tableau R1.1-2 reflète l'évaluation de la contribution réelle requise
17 présentée dans le dossier R-3934-2015 (réel 2014) ;
- 18 • le tableau R1.1-3 reflète les écarts entre les valeurs des tableaux
19 précédents.

20 **Le Transporteur rappelle que la contribution attendue du Distributeur, pour**
21 **les projets de raccordement visant la charge locale, est celle découlant des**
22 **projets mis en service en 2014.**

23 **La variation de la contribution entre le montant autorisé et le réel s'explique**
24 **principalement comme suit :**

- 25 • des reports de mises en service pour les projets aux postes satellites
26 Bélanger, Laurent et Val-Tétreau, le projet de renforcement du réseau
27 315 kV de l'Abitibi et le projet du nouveau poste source le Gardeur. Ces
28 reports ont réduit la valeur monétaire de la contribution de 104,4 M\$.
- 29 • une diminution, suite à la mise à jour du plan des charges et des
30 ressources, des charges de 61,3 MW aux postes satellites, ce qui
31 résulte en une hausse de 36,6 M\$ de la contribution.
- 32 • une diminution des coûts des projets de raccordement mis en service
33 ainsi que d'autres variations liées aux autres projets < 5 M\$, le tout
34 diminuant la contribution de 14,2 M\$.

35 **Ces variations font en sorte de réduire de 81,9 M\$ avant application des frais**
36 **d'entretien et d'exploitation (94,2 M\$ après application des frais d'entretien et**
37 **d'exploitation) la contribution prévue dans le dossier R-3903-2014 pour les**

1 projets visant la charge locale et mis en service en 2014. Le détail de ces
 2 variations par projet est présenté au tableau R1.1-3.

Tableau R1.1-1
Estimation de la contribution requise du Distributeur pour l'année 2014
(dossier R-3903-2014)

Numéro de la décision de la Régie	Projet	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - Avril 2014	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey - 315-120 kV lignes	-	-	12,5	(12,5)
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger	41,0	24,5	60,3	(35,8)
D-2011-032	Poste source Le Gardeur 315-120 kV	-	-	68,3	(68,3)
D-2012-140	Renforcement du réseau à 120 kV Palmarolle-Rouyn	-	-	32,0	(32,0)
D-2012-061	Renforcement du réseau 315 kV de l'Abitibi - phase 1 - Poste de Figury	-	-	93,2	(93,2)
D-2012-152	Projet St-Césaire - Bedford	-	-	25,0	(25,0)
-25 M\$	Poste satellite Laurent	16,7	10,0	11,6	(1,6)
-25 M\$	Poste satellite de Glenwood	61,6	36,8	14,7	22,1
-25 M\$	Poste satellite Marcotte	29,3	17,5	12,7	4,8
-25 M\$	Poste satellite de Berthier	59,2	35,4	16,4	19,0
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau - ajout du 4e xfo	44,6	26,7	10,5	16,1
-25 M\$	Autres projets < 5M\$	64,4	38,5	21,5	17,0
	Total	316,8	189,4	378,9	(189,5)
				Plus 15% des frais d'exploitation et d'entretien	(28,4)
				Contribution requise du Distributeur	217,9

Tableau R1.1-2
Évaluation de la contribution réelle requise du Distributeur pour l'année 2014
(dossier R-3934-2015)

Numéro de la décision de la Régie	Projets	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - mars 2015	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey - 315-120 kV lignes	-	-	10,4	(10,4)
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger	-	-	-	-
D-2011-032	Poste source Le Gardeur 315-120 kV	-	-	54,4	(54,4)
D-2012-140	Renforcement du réseau à 120 kV Palmarolle-Rouyn	-	-	30,0	(30,0)
D-2012-061	Renforcement du réseau 315 kV de l'Abitibi - phase 1 - Poste de Figury	-	-	24,0	(24,0)
D-2012-152	Projet St-Césaire - Bedford	-	-	25,0	(25,0)
-25 M\$	Poste satellite Laurent	-	-	-	-
-25 M\$	Poste satellite de Glenwood	46,8	28,0	14,3	13,7
-25 M\$	Poste satellite Marcotte	25,6	15,3	12,5	2,8
-25 M\$	Poste satellite de Berthier	52,0	31,1	16,4	14,7
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau - ajout du 4e xfo	-	-	-	-
-25 M\$	Autres projets < 5 M\$	28,8	17,2	12,2	5,0
	Total	153,2	91,6	199,2	(107,6)
				Plus 15% des frais d'exploitation et d'entretien	(16,1)
				Contribution requise du Distributeur	123,7

Tableau R1.1-3
Ventilation des écarts entre l'estimation de la contribution et la contribution réelle requise du Distributeur pour l'année 2014

Numéro de la décision de la Régie	Projets	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - mars 2015	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey - 315-120 kV lignes	-	-	(2,1)	2,1
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger	(41,0)	(24,5)	(60,3)	35,8
D-2011-032	Poste source Le Gardeur 315-120 kV	-	-	(13,9)	13,9
D-2012-140	Renforcement du réseau à 120 kV Palmarolle-Rouyn	-	-	(2,1)	2,1
D-2012-061	Renforcement du réseau 315 kV de l'Abitibi - phase 1 - Poste de Figury	-	-	(69,2)	69,2
D-2012-152	Projet St-Césaire - Bedford	-	-	-	-
-25 M\$	Poste satellite Laurent	(16,7)	(10,0)	(11,6)	1,6
-25 M\$	Poste satellite de Glenwood	(14,8)	(8,8)	(0,4)	(8,4)
-25 M\$	Poste satellite Marcotte	(3,7)	(2,2)	(0,2)	(2,0)
-25 M\$	Poste satellite de Berthier	(7,2)	(4,3)	(0,0)	(4,3)
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau - ajout du 4e xfo	(44,6)	(26,7)	(10,5)	(16,1)
-25 M\$	Autres projets < 5 M\$	(35,6)	(21,3)	(9,4)	(12,0)
Total		(163,6)	(97,8)	(179,7)	81,9
Plus 15% des frais d'exploitation et d'entretien					12,3
Contribution requise du Distributeur					(94,2)

1 L'écart résiduel entre l'écart de 91,9 M\$ présenté au tableau 6 de la pièce HQT-3,
 2 Document 2 du rapport annuel 2015 et l'écart de 94,2 M\$ présenté au tableau
 3 R1.1-3 s'explique par l'amortissement cumulé en lien avec ces écarts.

4 **2. Référence :** Rapport annuel 2014, Pièce [HQT-1, document 9, p. 4.](#)

5 **Préambule :**

6 Le Transporteur présente le suivi relatif à l'énergie injectée sur le réseau au point de
 7 raccordement pour toute centrale ayant un engagement d'achat pour l'année 2014.

8 **Demande :**

9 **2.1** Veuillez déposer le suivi relatif à l'énergie injectée sur le réseau au point de
 10 raccordement pour toute centrale ayant un engagement d'achat pour l'année 2015.

11 **R2.1**

12 Comme mentionné dans la demande tarifaire 2016 du Transporteur, dossier
 13 R-3934-2015, pièce HQT-12, Document-2, page 15, les revenus associés à
 14 l'engagement d'achat permettent, à l'année 2014, la couverture des coûts du
 15 raccordement de la centrale de Magpie.

16 De plus, comme indiqué dans le Rapport annuel 2014 du Transporteur, à la
 17 pièce HQT-1, Document 9, page 4, aucune autre centrale en service ne fait
 18 l'objet d'un engagement d'achat en vertu du paragraphe ii) de l'article 12A.2 des
 19 *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (« *Tarifs et*
 20 *conditions* »).

1 Ainsi, aucun suivi relatif à l'énergie injectée sur le réseau au point de
2 raccordement n'a été présenté dans le cadre du Rapport annuel 2015 du
3 Transporteur.

4 **3. Références :** (i) Décision [D-2014-034, p. 102](#);
5 (ii) Pièce [HQT-1, document 1, p.4](#).

6 (i) « [416] La Régie accueille la proposition des Demandeurs de présenter les écarts
7 de rendement lors des rapports annuels du Transporteur et du Distributeur en vertu de
8 l'article 75 de la Loi. »

9 (ii) Le Transporteur indique que la pièce HQT-2, document 3 inclut la « Présentation des
10 écarts de rendement ». Cette présentation est toutefois absente.

11 **Demande :**

12 **3.1** Veuillez déposer la Présentation des écarts de rendement pour l'année 2015.

13 **R3.1**

14 Comme mentionné dans la lettre transmise par la Régie le 3 juin 2016 dans le
15 cadre du dossier R-3897-2014 Phase 1, en ce qui a trait à l'application du
16 mécanisme de traitement des écarts, la Régie a pris note des avis fournis par
17 les participants et acquiesce que les premiers écarts de rendement à partager
18 surviendront, le cas échéant, à l'année tarifaire 2017. De ce fait, le Transporteur
19 ne produit pas une Présentation des écarts de rendement aux fins de partage.

20 Cependant, la pièce HQT-2, Document 3 présente une comparaison des
21 résultats réglementaires réels et des revenus requis autorisés pour l'année
22 2015.

23 **4. Références :** (i) [Pièce HQT-4, document 5, p. 3](#);
24 (ii) [Rapport annuel 2014, Pièce HQT-2, document 10, p.3](#).

25 **Préambule :**

26 (i) Le taux de pertes de transport pour l'année 2015 s'établit à 6,13 %.

27 (ii) Le taux de pertes de transport pour l'année 2014 s'établit à 5,91 %.

28 **Demande :**

29 **4.1** Veuillez expliquer la hausse du taux de pertes pour l'année 2015.

30 **R4.1**

31 L'augmentation du taux de perte en 2015 s'explique essentiellement par une
32 sollicitation accrue du réseau compte tenu des températures plus froides pour
33 la période hivernale 2015. En effet, les mois de janvier à mars 2015 ont été les
34 plus froids d'une période historique couvrant les 70 dernières années, de sorte

1 **7. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 29 et 30.](#)

2 **Préambule :**

3 Le tableau relatif aux coûts de construction du projet de poste Henri-Bourassa montre une
4 augmentation importante de près de 25 % des coûts prévus de la partie Lignes du projet, au
5 montant de 12,6 M\$, par rapport au montant autorisé de 10,1 M\$.

6 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
7 majeurs » relative au projet.

8 **Demande :**

9 **7.1** Veuillez expliquer l'augmentation importante des coûts de la partie Lignes du projet.

10 **R7.1**

11 **L'écart défavorable au niveau des coûts de la partie « Lignes » du projet est**
12 **principalement attribuable à l'octroi du contrat de construction entrepreneurs à**
13 **un coût plus élevé que prévu, en raison de la complexité du projet.**

14 **8. Références :** (i) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 33;](#)

15 (ii) [Rapport annuel HQT 2014, pièce HQT-3, document 1, p. 40;](#)

16 (iii) [Décision D-2012-048, p. 9.](#)

17 **Préambule :**

18 (i) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois
19 doivent être complétés en 2017.

20 (ii) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du même projet doivent être
21 complétés en 2016.

22 (iii) Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois
23 comprennent le démantèlement du poste de la Montmorency à 69-25 kV, de sa ligne
24 d'alimentation à 69 kV (743-753) et de ses départs au poste de Québec. Le démantèlement du
25 poste et des lignes est prévu pour novembre 2015.

26 **Demande :**

27 **8.1** Veuillez fournir les raisons justifiant le report d'une année additionnelle des travaux de
28 démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste Lefrançois.

29 **R8.1**

30 **Les travaux de démantèlement prévus dans le cadre du projet du poste**
31 **Lefrançois sont repoussés en 2017 dû au report du dernier transfert de charge**
32 **du poste Montmorency vers le poste Lefrançois par le Distributeur.**

- 1 **9. Références :** (i) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 37;](#)
2 (ii) [Suivi administratif de la décision D-2012-151, 31 juillet 2015;](#)
3 (iii) [Dossier R-3934-2015, pièce B-0017, p. 24, tableau 20;](#)
4 (iv) [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 38](#)

5 **Préambule :**

- 6 (i) Le coût prévu du projet de « Réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes
7 connexes du poste de la Manicouagan » est de 97,3 M\$.

8 Le Transporteur mentionne que le projet a fait l'objet d'un suivi administratif à la Régie
9 le 31 juillet 2015.

- 10 (ii) Le Transporteur dépose à la Régie le suivi administratif relatif à ce projet. Le coût
11 prévu du projet est alors de 87,5 M\$.

- 12 (iii) Une mise en service au montant de 46,7 M\$ est prévue pour ce projet dans l'année de
13 base 2015.

- 14 (iv) Aucune mise en service n'a été réalisée pour ce projet en 2015.

15 **Demandes :**

- 16 **9.1** Selon la référence (i), le coût prévu de ce projet au poste de la Manicouagan
17 totalise 97,3 M\$. Or, le suivi administratif de la décision D-2012-151 relative à ce
18 projet, déposé à la Régie le 31 juillet 2015, concerne un coût prévu du projet
19 totalisant 87,5 M\$, selon la référence (ii). Veuillez déposer une nouvelle version du
20 suivi administratif de la décision D-2012-151 justifiant le coût total de 97,3 M\$
21 maintenant prévu pour la réalisation de ce projet.

22 **R9.1**

23 **Dans son suivi administratif de la décision D-2012-151 relative à ce projet**
24 **(dossier R-3810-2012), déposé à la Régie le 31 juillet 2015, le Transporteur**
25 **précise que le coût de ce dernier, alors prévu à 87,5 M\$, avait fait l'objet d'une**
26 **nouvelle demande d'autorisation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec**
27 **puisqu'il dépassait de plus de 15 % la valeur initialement autorisée par celui-ci.**

28 **Le coût maintenant prévu pour la réalisation de ce projet, soit 97,3 M\$, n'a pas**
29 **fait l'objet d'une demande d'autorisation subséquente au Conseil**
30 **d'administration d'Hydro-Québec, puisque ce coût représente un dépassement**
31 **d'environ 11 % par rapport à la plus récente valeur autorisée et est donc**
32 **inférieur au seuil applicable de 15 % entraînant une telle demande.**

33 **Par conséquent, en conformité avec le paragraphe 510 de la décision**
34 **D-2014-035, le Transporteur propose de déposer une nouvelle version du suivi**
35 **administratif de la décision D-2012-151 lorsque le dépassement du coût du**
36 **projet, le cas échéant, aura atteint le seuil de 15 % par rapport à la plus récente**
37 **valeur autorisée pour ce dernier. Il estime en effet que ce seuil objectif lui**

1 permet de produire de manière cohérente les suivis administratifs qui peuvent
2 être requis par la Régie relativement aux projets de plus de 25 M\$.

3 Le Transporteur réitère l'explication qu'il a fournie à la pièce HQT-5,
4 Document 1, page 38 de son rapport annuel 2015 quant aux écarts majeurs
5 défavorables à l'origine du coût total de 97,3 M\$ maintenant prévu pour
6 ce projet :

- 7 • report des travaux de réfection du compensateur synchrone CS23
8 causé par le bris du compensateur synchrone CS24 dont la réfection a
9 été priorisée – impact à la hausse sur les coûts client et les frais
10 financiers : 18,6 M\$;
- 11 • coûts d'approvisionnement plus élevés que prévu – ajout de
12 2 disjoncteurs : 0,8 M\$;
- 13 • coûts de construction plus élevés que prévu – émission d'un nouvel
14 appel d'offres suite au bris de contrat occasionné par le report de
15 l'échéancier en 2017 : 4,8 M\$;
- 16 • coûts de gérance interne plus élevés que prévu – retard dans les
17 activités de chantier : 3,0 M\$.

18 **9.2** Veuillez expliquer que la mise en service de 46,7 M\$ prévue en 2015, selon la
19 référence (iii), n'ait pas été réalisée.

20 **R9.2**

21 **La mise en service prévue en 2015 n'a pu être réalisée dû à des anomalies**
22 **constatées sur l'équipement (CS24).**

23 **10. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 47 et 48.](#)

24 **Préambule :**

25 Dans le cadre du projet « Remplacement des systèmes de commande et de protection des
26 groupes convertisseurs aux postes de Radisson et de la Nicolet et travaux connexes », les
27 coûts relatifs au contrat globalisé regroupant les éléments « Approvisionnement » et
28 « Construction » présentent une augmentation de 4,4 M\$ ou 8,4 % du montant de 52,2 M\$
29 initialement autorisé. Cette augmentation est justifiée par des ajustements de caractéristiques
30 et d'exigences de conception.

31 **Demandes :**

32 **10.1** Veuillez préciser les ajustements apportés au niveau des caractéristiques et exigences
33 de conception qui influencent à la hausse le coût du projet.

34 **R10.1**

35 **Lors de l'octroi du contrat globalisé en 2014, des ajustements ont été effectués**
36 **aux Exigences Particulières de Conception (« EPC ») en lien avec les**
37 **équipements. Parmi ceux-ci, on retrouve :**

- 1 • l'ajout d'essais à l'IREQ et révision de leur mandat ;
- 2 • l'ajout de trois simulateurs Hypersim ;
- 3 • l'ajout de l'intégration du système de facturation ;
- 4 • l'ajout de liens de Télécommunications entre Radisson et Sandy Pond ;
- 5 • l'ajout d'un localisateur de défauts et d'une indication de position des
- 6 prises des transformateurs entre Nicolet et Sandy Pond ;
- 7 • l'ajout d'un enregistreur de signaux transitoires rapides (suite à un
- 8 défaut par exemple).

9 **10.2** Veuillez préciser s'il s'agit de nouvelles exigences de conception récemment mises en
10 application par le Transporteur. Dans la négative, veuillez fournir les raisons de ces
11 ajustements.

12 **R10.2**

13 **Le Transporteur précise qu'il ne s'agit pas de nouvelles exigences de**
14 **conception récemment mises en application, mais plutôt d'exigences**
15 **particulières spécifiées lors de l'octroi du contrat globalisé.**

16 **11. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, pièce HQT-5, document 1, p. 51 et 52.](#)

17 **Préambule :**

18 Le tableau des coûts des travaux relatifs au projet « Remplacement d'équipements à 230 kV
19 et à 735 kV, d'automatismes et d'un bâtiment de protection au poste de la Nicolet » montre
20 une augmentation de 3,9 M\$ ou 23 % du coût autorisé dans la rubrique
21 « Approvisionnement ».

22 De plus, l'échéancier du projet révèle que la mise en service des équipements de
23 télécommunications, initialement prévue en 2015, est maintenant prévue en 2018.

24 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
25 majeurs » relative au projet.

26 **Demandes :**

27 **11.1** Veuillez expliquer l'augmentation de 23 % des coûts de la rubrique
28 « Approvisionnement ».

29 **R11.1**

30 **L'écart défavorable au niveau des coûts de la rubrique « Approvisionnement »**
31 **est principalement attribuable à l'octroi des commandes de matériel majeur à**
32 **des coûts plus élevés que prévu et à la sous-évaluation de la quantité de câbles**
33 **d'alimentation nécessaire à la réalisation du projet.**

1 **11.2** Veuillez expliquer le report de trois ans de la mise en service des équipements de
2 télécommunications.

3 **R11.2**

4 **Le volet « Télécommunications » du projet ne pouvant être achevé avant que**
5 **certaines travaux du Poste ne soient complétés, l'échéancier de**
6 **télécommunications a dû être révisé pour s'ajuster à l'échéancier du Poste.**

7 **12. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 54.](#)

8 **Préambule :**

9 Le Transporteur justifie une grande partie de l'augmentation des coûts du « Projet d'addition
10 d'un transformateur à 315-34 kV au poste Normand » par la complexité élevée du projet et la
11 situation géographique du poste.

12 **Demande :**

13 **12.1** Veuillez préciser davantage les difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation du
14 projet, qui justifient l'augmentation des coûts.

15 **R12.1**

16 **Le Transporteur associe la complexité élevée du projet notamment à une**
17 **défectuosité sur une composante du transformateur qui a occasionné des**
18 **délais ainsi que des coûts supplémentaires et aux difficultés de coordination de**
19 **la réalisation du projet avec l'alimentation électrique du secteur. De plus, des**
20 **délais successifs aux fins de l'obtention d'autorisations de passage sur voies**
21 **terrestre et ferroviaire ont retardé la livraison du transformateur au poste**
22 **Normand.**

23 **13. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 59 et 60.](#)

24 **Préambule :**

25 Dans le tableau des coûts de construction du nouveau poste Fleury, des variations de coûts
26 importantes entre les montants autorisés et prévus sont notées, pour la partie Postes, dans les
27 rubriques « Construction » (baisse de 5,4 M\$ ou 14 %), « Provision » (élimination complète
28 du montant de 8,8 M\$) et « Frais financiers » (hausse de 4,9 M\$ ou 54 %).

29 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
30 majeurs » relative au projet.

31 **Demande :**

32 **13.1** Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction »,
33 « Provision » et « Frais financiers » de la partie Postes du projet.

1 **R13.1**

2 L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Construction » est
3 principalement causé par l'attribution favorable des contrats de construction
4 clé en main. La « Provision » a été utilisée principalement pour compenser
5 l'augmentation des coûts « Frais financiers » et « Gérance ». L'écart
6 défavorable au niveau de la rubrique « Frais financiers » est causé par le report
7 de la mise en service finale du projet et pour lesquels les coûts réels
8 d'investissement encourus sont élevés.

- 9 **14. Références :** (i) [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 63;](#)
10 (ii) [Rapport annuel HQT 2014, Pièce HQT-5, document 1, p. 65.](#)

11 **Préambule :**

12 (i) Des écarts de coûts significatifs entre les montants prévus et autorisés du « Projet
13 d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres 2009-02 » sont notés pour certains parcs
14 éoliens dans le tableau des coûts des travaux.

15 Dans la section « Travaux et autres investissements », ces écarts concernent les parcs de
16 Pierre-de-Saurel (hausse de 1,9 M\$ ou 86 %), de Frampton (baisse de 3,3 M\$ ou 44 %) et de
17 Val-Éo (baisse de 3,0 M\$ ou 53 %).

18 Dans la section « Remboursements pour postes de départ », ces écarts concernent les parcs
19 du Plateau 2 (baisse de 3,0 M\$ ou 39 %), de St-Cyprien (baisse de 3,5 M\$ ou 62 %) et de
20 Frampton (baisse de 1,8 M\$ ou 31 %).

21 (ii) Selon l'échéancier du projet, les travaux de télécommunications, autorisés pour 2015,
22 sont prévus en 2018.

23 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
24 majeurs » relative au projet.

25 **Demandes :**

26 **14.1** Veuillez expliquer, pour les parcs éoliens concernés, les écarts de coûts précisés à la
27 référence (i).

28 **R14.1**

29 Dans la section « Travaux et autres investissements », l'écart favorable au
30 niveau des coûts des parcs de Frampton et de Val-Éo est principalement
31 attribuable à un coût de construction de lignes moindre que prévu initialement.
32 L'écart défavorable au niveau des coûts pour le parc de Pierre-de-Saurel est
33 principalement attribuable à l'ajout d'un embranchement dédié afin d'assurer la
34 faisabilité du raccordement du parc et de minimiser les risques de perturbations
35 sur le réseau.

36 Dans la section « Remboursements pour postes de départ », les écarts
37 concernant les parcs du Plateau 2, de St-Cyprien et de Frampton sont causés

1 par le montant réclamé ou anticipé qui est inférieur au montant prévu
2 initialement. Les producteurs peuvent réclamer leurs coûts réels jusqu'à
3 concurrence de la contribution maximale inscrite aux *Tarifs et conditions* en
4 vigueur à la signature de l'entente de raccordement. Ces derniers réclament
5 cependant le montant maximal indiqué dans le contrat d'approvisionnement,
6 qui précède généralement de quelques années l'entente de raccordement.
7 **Finalement, la puissance pour le parc St-Cyprien initialement prévue à 24 MW a**
8 **été revue par le producteur à 18 MW.**

9 **14.2** Veuillez expliquer le report en 2018 des travaux de télécommunications relatifs au
10 projet.

11 **R14.2**

12 **Le report en 2018 de la mise en service des travaux de télécommunications**
13 **concerne des interventions sur le volet de Renforcement du réseau principal**
14 **qui n'avaient pas été prévues dans le budget initial du volet « Travaux de**
15 **télécommunications ».**

16 **15. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 67 et 68.](#)

17 **Préambule :**

18 Le tableau des coûts de construction du nouveau poste De Lorimier révèle une diminution
19 importante des coûts de la rubrique « Approvisionnement » pour les travaux relatifs à la
20 partie Lignes du projet. Autorisés à un coût de 25,9 M\$, ces coûts sont maintenant prévus à
21 18,1 M\$, ce qui représente une diminution de 7,8 M\$ ou 30 %.

22 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
23 majeurs » relative au projet.

24 **Demande :**

25 **15.1** Veuillez expliquer l'écart de coûts relatif à la rubrique « Approvisionnement » de la
26 partie Lignes du projet.

27 **R15.1**

28 **L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Approvisionnement » de**
29 **la partie « Lignes » est principalement attribuable à l'utilisation d'un nouveau**
30 **type de câbles isolants synthétiques moins coûteux, à un marché favorable et à**
31 **la baisse du prix du cuivre.**

1 **16. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 83 et 84.](#)

2 **Préambule :**

3 Le tableau des coûts du projet de « Remplacement de transformateurs à 735-315 kV au poste
4 de la Manicouagan » présente des variations de coûts significatives entre les montants
5 autorisés et prévus dans les rubriques « Construction » (baisse de 4,5 M\$ ou 15 %) et « Frais
6 financiers » (baisse de 3,1 M\$ ou 40 %).

7 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
8 majeurs » relative au projet.

9 **Demande :**

10 **16.1** Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction » et
11 « Frais financiers » du projet.

12 **R16.1**

13 **L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Construction » est**
14 **principalement attribuable à l'optimisation et la récupération des câbles**
15 **d'alimentation ainsi qu'à la diminution des quantités prévues pour les jeux de**
16 **barre, les fondations et les câbles de commande.**

17 **L'écart favorable au niveau de la rubrique « Frais financiers » est**
18 **principalement attribuable à la réévaluation du calendrier de réalisation et à une**
19 **diminution des coûts du projet.**

20 **17. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 87 et 88.](#)

21 **Préambule :**

22 Le tableau des coûts du projet de « Modernisation des liaisons optiques » présente une
23 variation importante des coûts entre les montants autorisé et prévu de la rubrique « Mise en
24 route et mise en service », soit une augmentation de 2,9 M\$ ou 23 %.

25 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
26 majeurs » relative au projet.

27 **Demande :**

28 **17.1** Veuillez expliquer l'augmentation de coûts observée à la rubrique « Mise en route et
29 mise en service » du projet.

30 **R17.1**

31 **L'écart défavorable au niveau de la rubrique « Mise en route et mise en**
32 **service » est principalement attribuable à une sous-évaluation des heures**
33 **requisées en lien avec la complexité des transferts de circuits.**

1 **18. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 89 et 90.](#)

2 **Préambule :**

3 Le tableau des coûts du projet « Mise en place du réseau IP MPLS/VPN » montre une
4 variation importante des coûts entre les montants autorisé et prévu de la rubrique « Mise en
5 route et mise en service », soit une augmentation de 5,5 M\$ ou 37 %.

6 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
7 majeurs » relative au projet.

8 **Demande :**

9 **18.1** Veuillez expliquer l'écart de coûts observé à la rubrique « Mise en route et mise en
10 service » du projet.

11 **R18.1**

12 **La migration vers le réseau IP implique une révision du plan d'adressage qui**
13 **exige de modifier sur place l'adresse IP de tous les équipements qui s'y**
14 **connectent. La durée et le nombre de déplacements requis par la révision du**
15 **plan d'adressage ont été sous-évalués lors de la préparation du budget de**
16 **« Mise en route et mise en service ».**

17 **19. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 91 et 92.](#)

18 **Préambule :**

19 Le tableau des coûts du projet de « Remplacement de la section à 315 kV du poste
20 Langelier » présente des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et
21 prévus dans les rubriques « Contrat globalisé (Approv. & Construction) » (baisse 3,5 M\$ ou
22 22 %) et « Provision » (hausse de 1,4 M\$ ou 37 %).

23 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
24 majeurs » relative au projet.

25 **Demande :**

26 **19.1** Veuillez expliquer les écarts de coûts observés dans les rubriques « Construction » et
27 « Frais financiers » du projet.

28 **R19.1**

29 **Le Transporteur comprend que la Régie demande à expliquer les écarts de**
30 **coûts des rubriques « Contrat globalisé (Approv. & Construction) » et**
31 **« Provision ».**

32 **L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Contrat globalisé**
33 **(Approv. & Construction) » est dû à l'octroi du contrat globalisé à un coût**
34 **moindre que prévu initialement.**

1 L'écart défavorable au niveau de la rubrique « Provision » est associé aux
2 incertitudes et aux risques liés au remplacement des boîtes à câbles des
3 transformateurs.

4 **20. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 95 et 96.](#)

5 **Préambule :**

6 Le tableau des coûts des travaux de construction du « Nouveau poste de Saint-Jérôme
7 à 120-25 kV et son alimentation » présente une variation importante des coûts prévus par
8 rapport à ceux autorisés dans la rubrique « Approvisionnement » relative au poste Grand-
9 Brûlé, soit une augmentation de 4,5 M\$ ou 25 %.

10 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
11 majeurs » relative au projet.

12 **Demande :**

13 **20.1** Veuillez expliquer l'augmentation des coûts observée à la rubrique
14 « Approvisionnement » de la partie du projet relative au poste Grand-Brûlé.

15 **R20.1**

16 L'écart défavorable au niveau des coûts de la rubrique « Approvisionnement »
17 relatifs au poste Grand-Brûlé est principalement attribuable à des coûts
18 imprévus pour le transport des transformateurs effectué par fardier escorté
19 incluant également le renforcement des ponceaux sous la route et le
20 rehaussement des lignes sur le trajet.

21 **21. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 99 et 100.](#)

22 **Préambule :**

23 Des écarts de coûts significatifs, en termes relatifs, entre les montants autorisés et prévus du
24 projet de « Ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île » sont notés dans certaines
25 rubriques du tableau des coûts des travaux du projet.

26 Dans la section « Lignes » du projet, ces écarts concernent les rubriques « Ingénierie
27 interne » (hausse de 122 %) et « Client » (hausse de 73 %).

28 Dans la section « Postes » du projet, ces écarts concernent les rubriques « Gérance interne »
29 (baisse de 33 %), « Provision » (baisse de 59 %) et « Frais financiers » (baisse de 45 %).

30 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
31 majeurs » relative au projet.

1 **Demande :**

2 **21.1** Veuillez expliquer les variations de coûts notifiées dans le préambule.

3 **R21.1**

4 Dans la section « Lignes » du projet, l'écart défavorable au niveau des coûts de
5 la rubrique « Ingénierie interne » est dû d'une part, aux efforts supplémentaires
6 requis pour l'obtention d'autorisations gouvernementales et pour les activités
7 de relations avec le milieu et, d'autre part, au développement de nouveaux
8 pylônes afin de réduire globalement le coût du projet. Ces nouveaux pylônes
9 permettront de réduire le nombre total de pylônes et requerront moins d'acier
10 pour la performance requise. Pour pouvoir bénéficier de ces leviers cependant,
11 des coûts supplémentaires ont dû être engagés afin de réaliser l'ingénierie et
12 les essais pour la conception de ces nouveaux pylônes. La répartition des
13 nouveaux pylônes a également dû être révisée.

14 L'écart défavorable au niveau des coûts de la rubrique « Client » s'explique par
15 différents éléments dont un de nature confidentielle qui ne peut être isolé. La
16 pièce HQT-8, Document 1.1 déposée sous pli confidentiel présente l'explication
17 d'écart demandée.

18 Dans la section « Postes » du projet, l'écart favorable au niveau des coûts de la
19 rubrique « Gérance interne » est dû au transfert de certains travaux vers l'unité
20 « Construction ». La « Provision » est réduite suite à la libération d'un montant
21 en lien avec l'octroi de contrats concernant le matériel majeur et l'ingénierie
22 externe et en lien avec l'avancement des travaux aux postes du Saguenay, de la
23 Chamouchouane et de Chibougamau. L'écart favorable au niveau de la rubrique
24 « Frais financiers » est principalement attribuable à la révision de l'échéancier
25 des travaux aux postes du Saguenay, de la Chamouchouane et de
26 Chibougamau, et au devancement de leurs mises en service.

27 **22. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 103 et 104.](#)

28 **Préambule :**

29 Le tableau des coûts des travaux de construction du « Nouveau poste St-Patrick » présente
30 des variations de coûts significatives entre les montants autorisés et prévus dans les rubriques
31 « Ingénierie externe » (baisse de 2,8 M\$ ou 59 %) et « Construction » (baisse de 8,0 M\$
32 ou 20 %) et « Frais financiers » (baisse de 3,0 M\$ ou 21 %) de la partie Postes du projet.

33 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
34 majeurs » relative au projet.

35 **Demande :**

36 **22.1** Veuillez expliquer les variations de coûts observées dans les rubriques « Ingénierie
37 externe », « Construction » et « Frais financiers » de la partie Postes du projet.

1 **R22.1**

2 **L'écart favorable au niveau des coûts des rubriques « Ingénierie externe » et**
3 **« Construction » est principalement attribuable à un marché favorable suite à**
4 **l'octroi des contrats.**

5 **L'écart favorable au niveau de la rubrique « Frais financiers » est en lien avec la**
6 **diminution des coûts du projet.**

7 **23. Référence :** [Rapport annuel HQT 2015, Pièce HQT-5, document 1, p. 109 et 110.](#)

8 **Préambule :**

9 Le tableau des coûts des travaux d'« Intégration du parc éolien Mesgi'g Ugu's'n
10 (Rivière-Nouvelle) » présente des variations de coûts significatives entre les montants
11 autorisés et prévus dans les rubriques « Approvisionnement » (baisse de 2,4 M\$ ou 40 %),
12 « Construction » (baisse de 4,2 M\$ ou 24 %) et « Provision » (baisse de 2,6 M\$ ou 57 %) de
13 la partie Lignes du projet.

14 Aucune information n'est fournie par le Transporteur dans la section « Explication des écarts
15 majeurs » relative au projet.

16 **Demande :**

17 **23.1** Veuillez expliquer les variations de coûts observées dans les rubriques
18 « Approvisionnement », « Construction » et « Provision » de la partie Lignes du projet.

19 **R23.1**

20 **L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Approvisionnement » est**
21 **causé par la diminution du prix du cuivre et l'optimisation de l'ingénierie ayant**
22 **permis le retrait d'un pylône et la réduction de la longueur de la ligne.**

23 **L'écart favorable au niveau des coûts de la rubrique « Construction » est**
24 **principalement attribuable à un marché favorable pour l'octroi du contrat et à**
25 **l'optimisation de l'ingénierie ayant permis la réduction de la longueur de la**
26 **ligne.**

27 **La prévision de la rubrique « Provision » a été réduite suite à l'avancement des**
28 **travaux et à l'octroi des contrats d'approvisionnement et de construction.**